

*Pour des déplacements
respectueux de l'environnement*



ÉNERGIE Eure-et-Loir, ACTEUR DE L'ÉLECTROMOBILITÉ

Le transport est le 1^{er} secteur émetteur de gaz à effet de serre et d'oxydes d'azote qui participent à la fois à l'aggravation du réchauffement climatique et à la pollution atmosphérique.

Devant ce constat, **ENERGIE Eure-et-Loir a dès 2015 pris le parti de favoriser la mobilité électrique** à travers un réseau de bornes de recharge largement répartie sur le département.

Une borne de recharge tous les 15 km

Réalisés avec le soutien financier de l'ADEME, les travaux d'implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques en Eure-et-Loir se sont achevés en 2018. C'est un réseau public de plus d'une **centaine de bornes** judicieusement réparties sur le territoire Eurélien qui a ainsi pu voir le jour et se développe encore.

A disposition de tous les utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables, implantées tous les 10 à 15 km, en priorité à proximité de commerces et de lieux de services, les bornes d'ENERGIE Eure-et-Loir permettent aux utilisateurs

de se recharger facilement et viennent sécuriser leurs déplacements tant personnels que professionnels (rappelons que dans 90 % des cas une recharge s'effectue à domicile ou sur le lieu de travail).

Constitué de 125 bornes de recharge dite accélérée d'une puissance de 18 kW, le réseau d'ENERGIE Eure-et-Loir permet de récupérer plusieurs kilomètres d'autonomie en un temps raisonnable. Il devrait être à terme complété de quelques bornes rapides (50 kW à 100 kW) sur les sites les plus fréquentés, réduisant encore davantage ce temps de recharge.



Fin 2021, ENERGIE Eure-et-Loir a intégré la S.P.L MoDuLo (MObilité DURable LOcale). Grâce à ce partenariat, les utilisateurs de véhicules électriques ont désormais accès à un réseau de bornes national et européen, simple d'utilisation et performant.

ENERGIE Eure-et-Loir

02 37 84 07 85 | www.energie28.fr
65 rue du Maréchal Leclerc - 28110 Lucé



Laurent LHUILLERY

Vice-président en charge
de la mobilité propre

« Choisir la mobilité durable, c'est privilégier des modes actifs (vélo, marche à pied), des transports collectifs, opter pour de nouveaux services (covoiturage, auto-partage...) ou pour des véhicules à faibles émissions de polluants.

En développant un réseau de recharge pour véhicules électriques sur la majeure partie du territoire Eurélien, ENERGIE Eure-et-Loir a donc choisi de relever le défi de la mise en place d'une mobilité plus propre et plus durable, faisant notamment appel à une électricité verte pour l'alimentation de ses bornes.

Mais notre réflexion ne s'arrête pas là. En partenariat étroit avec les syndicats d'énergies de la région Centre-Val de Loire et membres de notre Entente régionale, elle intègre aussi d'autres formes de mobilité vertueuse comme le Bio-GNV ou l'hydrogène.

Ces initiatives sont assurément la marque du dynamisme d'ENERGIE Eure-et-Loir dans un domaine très attendu de nos concitoyens et impactant fortement nos politiques publiques. »

Modalités d'adhésion à la compétence « IRVE » et informations pratiques

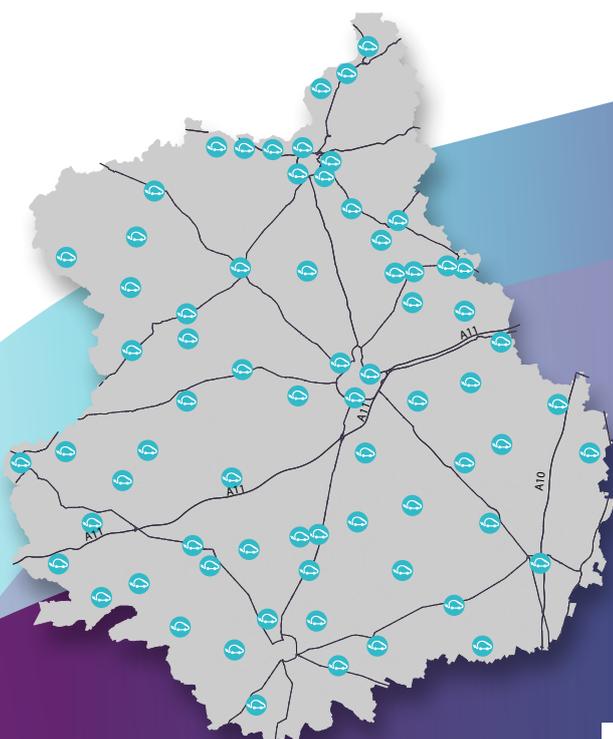
ENERGIE Eure-et-Loir agit par transfert de compétences des communes et intercommunalités de son territoire pour la mise en place des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) et hybrides rechargeables.

Après que la collectivité ait formulé sa demande, celle-ci ainsi que la proposition du site prévu pour l'installation d'une borne sont ensuite soumises à l'avis du Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir. **En cas d'avis favorable, la collectivité se prononce alors par délibération** sur le transfert de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » à ENERGIE Eure-et-Loir.

A noter que **chaque demande d'implantation de bornes fait l'objet d'un examen spécifique** (motivation du projet, pertinence du site choisi, taux d'utilisation des bornes déjà installées à proximité...).

ENERGIE Eure-et-Loir a également mis en place un dispositif d'aide financière dédié aux collectivités désireuses de verdir leur propre flotte en faisant l'acquisition de véhicules électriques..

LE SERVICE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES



125
bornes de recharge 

 **30**
opérateurs
compatibles

1 300 sessions
de recharge par mois

 Borne en exploitation



CONTACT
SECRETARIAT TECHNIQUE

02 37 84 14 44
secretariat-technique@energie28.fr